



SENIOR



SANTE

# Projet Institutionnel

2024 – 2026

Organisme à but non lucratif gestionnaire d'Établissements  
Sociaux, médico-sociaux et sanitaires



ENFANCE



HANDICAP



# Sommaire

## PREAMBULE

## I - HISTOIRE DE LA FONDATION

Les origines	P. 4
La Fondation aujourd'hui	P. 6
Des valeurs humanistes	P. 6

## II - ORGANISATION ET MISSIONS DE LA FONDATION

Objet et missions	P. 7
Composition et gouvernance	P. 8
La Direction Générale	P. 9
Etablissements et services	P. 10

## III - AXES STRATEGIQUES DE LA FONDATION

Garantir le respect des valeurs fondatrices dans les évolutions futures	P. 12
Garantir la dignité et le respect de chacun	P. 12
Mobiliser la générosité publique par des appels de fonds	P. 12
Renforcer et tisser de nouveaux partenariats structurés dans notre territoire	P. 13
Adapter notre organisation au développement des activités	P. 13
Soutenir la gestion des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux	P. 13

## IV - PLAN D'ACTION DE LA FONDATION

Apporter des réponses adaptées face à l'évolution de la prise en compte de la perte d'autonomie, des situations de handicap, de la maladie et de la fin de vie, des situations de carences éducatives et des modes de garde	P. 14
Valoriser et soutenir l'action des bénévoles	P. 15
Rendre visible les actions de la fondation	P. 15
Doter la fondation de moyens d'action et d'organisation efficaces	P. 16
Rester en veille permanente et être force de proposition	P. 16

## IV - PLAN D'ACTION DE LA FONDATION

Culture de la Bienveillance	P. 17
Responsabilité Sociétale des Etablissements	P. 18
Amélioration continue de la qualité	P. 20
Recherche et développement	P. 21
Ressources Humaines	P. 22
Finance Comptabilité Gestion	P. 24
Systèmes d'Information	P. 24
Communication	P. 25

## CONCLUSION

# Préambule

**2024, année 2 de la Fondation Saint Sauveur.**

Notre Fondation s'inscrit dans une lignée de femmes et d'hommes, de professionnels qui, à la suite des sœurs fondatrices, ont œuvré au service des plus fragiles.

C'est notre héritage, à nous de le pérenniser et de le faire fructifier.

Ce projet institutionnel soutenu par le Conseil d'Administration est le guide de nos actions pour les 3 années à venir au service des personnes que nous accueillons, des familles et des professionnels qui les accompagnent dans leur projet de vie.

Son ambition est de conjuguer anticipation, création, inventivité pour apporter les réponses les plus adaptées aux besoins des usagers et ce, dans un environnement contraignant et mouvant...

La Fondation Saint Sauveur est tournée vers l'avenir en impliquant tous les acteurs. Elle compte sur leur engagement et ose la confiance.

*Christine SCHEUCH*

Présidente



# I. Histoire de la



La Fondation Saint Sauveur se veut fidèle à la mission de l'œuvre de la Congrégation des Sœurs du Très Saint Sauveur, fondée en 1849 à Niederbronn-les-Bains par Elisabeth Eppinger. Elle a pour objet de porter cet héritage, le faire vivre, le développer en poursuivant l'action menée par l'association « Groupe Saint Sauveur ».

Cette association ayant été elle-même constituée à l'initiative de la Congrégation des Sœurs du Très Saint Sauveur pour gérer les œuvres sanitaires, sociales et médico-sociales qu'elle a créées, afin d'assurer leur développement et leur pérennité, dans l'esprit de la Congrégation.

La fondation agit en référence à la Doctrine Sociale de l'Eglise.

## ← Les origines

En fondant la Congrégation des Sœurs du Très Saint Sauveur à Niederbronn-les-Bains, en 1849, Elisabeth Eppinger, Mère Alphonse-Marie en religion, voulait **répondre aux besoins des hommes de son temps**, en particulier des pauvres, des malades, des enfants abandonnés, de tous ceux dont l'épanouissement était entravé. Elle cherchait en cela à imiter le Christ Sauveur, venu manifester aux hommes la tendresse et la miséricorde de Dieu.

A la suite de sa fondatrice, la Congrégation a constamment **adapté son service aux besoins du temps, à travers des activités et des œuvres caritatives diversifiées** ; dans le souci de collaborer avec les organismes œuvrant au service de l'homme.

Le **Groupe Saint Sauveur**, Association à but non lucratif, a été constitué en 1999 à l'initiative de la Congrégation des Sœurs du Très Saint Sauveur pour **gérer les œuvres** qu'elle a créées afin d'assurer leur développement et leur pérennité.

Dans son action, le Groupe Saint Sauveur est toujours resté fidèle à l'œuvre de la Congrégation qui se veut **attentive aux besoins des hommes dans leur situation concrète**. Elle se porte, en priorité, vers ceux qui souffrent, vers ceux dont l'épanouissement est entravé et qui ne trouvent pas de réponse à leurs besoins profonds.

# Fondation

Le secteur de l'économie sociale et solidaire privé non lucratif poursuit sa mutation et demeure un des principaux opérateurs dans un environnement complexe, pris en étau entre le secteur public et privé commercial.

Il doit plus que jamais **anticiper, se coordonner sur les territoires, développer des projets, être davantage innovant et créatif** dans un contexte économique contraint.

C'est notamment la raison pour laquelle, **l'Association Groupe Saint Sauveur s'est transformée en Fondation Reconnue d'Utilité Publique en janvier 2023**, toujours fidèle aux valeurs fondatrices de la Congrégation des Sœurs du Très Saint Sauveur, et confirme son engagement dans son projet institutionnel résolument tourné vers l'avenir pour poursuivre sa mission auprès des personnes qu'elle accueille.

Au sein de la Fondation, **la Congrégation garde une place spécifique**. Elle est notamment gardienne des principes éthiques qui animent la Fondation, entre autres



**L'accompagnement** de la personne dans sa globalité **physique, mentale et spirituelle**,



**Le respect de la dignité** de chaque personne et de la vie humaine,



La conjugaison des **compétences professionnelles et des relations humaines**,



**La garantie de soins de qualité** et le respect des bonnes pratiques professionnelles et de bienveillance des personnes accompagnées,



**La promotion de l'esprit de responsabilité** aux niveaux institutionnel, professionnel et personnel selon le principe de subsidiarité.

La Fondation Saint Sauveur est au service de la personne qu'elle accompagne.

**Les établissements qu'elle gère sont ouverts** à tous, sans distinction ni considération de l'origine, de la race ou de la religion des personnes accueillies.

Dans le prolongement de l'intuition fondatrice de la Congrégation des Sœurs du Très Saint Sauveur et forte de son histoire et de son organisation centrée sur la primauté de la personne accueillie, la Fondation doit dorénavant **faire preuve d'agilité dans ses organisations, être performante et solide** pour pérenniser les activités actuelles, transformer et développer son offre de services.

Elle ose la confiance et créer les conditions de la motivation. Les **ateliers collaboratifs** où l'intelligence collective prédomine doivent être inspirants pour tous les établissements et services que la Fondation gère.

**Les valeurs de solidarité et d'engagement sont une vraie raison d'être** pour résister aux évolutions du secteur et aux contraintes financières. La Fondation ose intégrer de nouveaux établissements qui partagent les mêmes valeurs.

## Des valeurs humanistes

La Fondation Saint Sauveur est très attachée aux valeurs humanistes qui constituent l'ADN de nos organisations. Cinq valeurs doivent résonner en permanence dans nos pratiques au quotidien :



Véritable héritage des Sœurs de la Congrégation du Très Saint Sauveur, ces cinq valeurs ne doivent pas nous faire oublier d'autres principes fondamentaux tels que la diversité, la dignité, l'ouverture, la spiritualité et l'unité.

# Témoignage

“

”

# II. Organisation et missions de la Fondation

## Objet et missions

Fidèle à son histoire, la Fondation Saint Sauveur a pour but **d'accompagner, soigner, aider et assister les populations les plus fragiles** et plus particulièrement les enfants en danger, les personnes malades, âgées, en situation de handicap, ou en difficultés sociales, en assurant notamment **le fonctionnement de tout établissement et service du secteur sanitaire, social et médico-social.**

Elle a son siège social à Mulhouse, dans le département du Haut-Rhin (68).

La Fondation a pour objet de **répondre aux enjeux et besoins de santé, sociaux, médico-sociaux, spirituels, éducatifs et culturels** des plus faibles en leur offrant des réponses adaptées et collectives, notamment dans l'accompagnement et l'accueil de personnes en situation de maladie, de handicap, de dépendance liée à l'âge, ou de carences éducatives **en favorisant le développement humain et spirituel des personnes accueillies.**

La Fondation a notamment :



### *Une mission de solidarité*

en soutien aux plus fragiles par l'appel à la générosité, afin de proposer des modalités d'intervention novatrices et non couvertes par les pouvoirs publics,



### *Une mission de gestionnaire*

pour soutenir les établissements actuels dans leurs activités et en accueillir de nouvelles, sécuriser les projets,



### *Une mission de propriétaire*

en assurant la gestion du patrimoine existant et assurer les rénovations et transformations au regard des besoins des personnes accueillies et des nouveaux projets face aux changements de la société.

Les instances dirigeantes de la Fondation sont **régies par ses Statuts et son Règlement Intérieur.**

La Fondation est administrée par **un Conseil d'Administration de 15 membres**, composé de 4 collèges (voir ci-contre)

**Un Commissaire du Gouvernement**, désigné par le Ministre de l'Intérieur, assiste aux séances du Conseil avec voix consultative.

Le Conseil d'Administration définit et **fixe les orientations stratégiques** et arrête son programme d'action. Il **veille à la mise en œuvre effective** des orientations, garantit l'application des règles statutaires et le respect de l'éthique de la Fondation. Il **exerce le contrôle de l'activité**, prend les délibérations réglementaires ou statutaires qui lui incombent et vote le budget.

**Le Président**, assisté par un Bureau et **le Directeur Général** constituent le **tandem exécutif**, dans le respect et l'harmonisation de leurs attributions respectives.

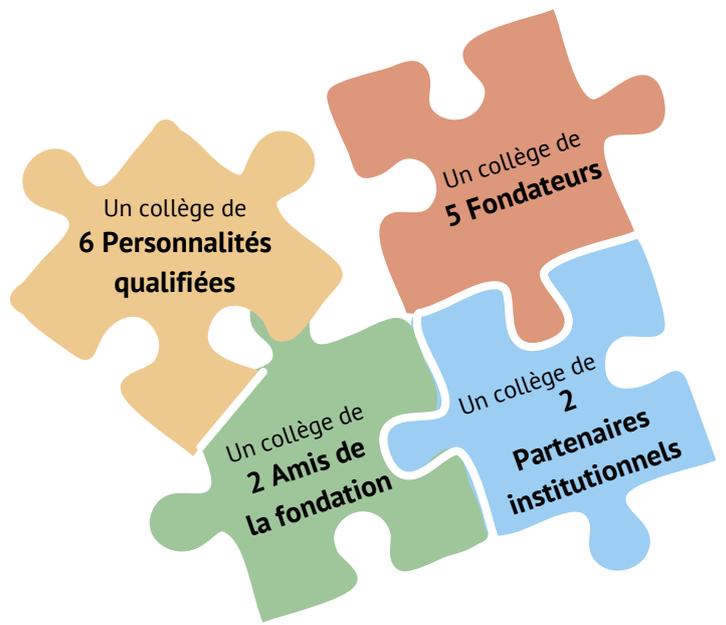
La Fondation fixe les modes d'organisation et de management, notamment au travers de la chaîne de délégations, par laquelle elle confie la réalisation de son projet institutionnel aux professionnels salariés :

- A travers le **document unique de délégations** (D.U.D.), le Conseil d'Administration **formalise les missions** et les délégations attribuées au Directeur Général ;
- Le **Directeur et les cadres**, sous son autorité, sont chargés de **l'élaboration et de la mise en œuvre** de chacun des projets d'Etablissements, selon les orientations du projet de la Fondation ;
- **L'équipe de direction participe à la cohésion de la Fondation.** Elle assure une mission d'aide à la décision, de coordination, de pilotage, de communication. Elle initie et anime l'examen des projets validés par la Fondation.

La Fondation et son Président apportent tout le soutien nécessaire à la Direction Générale, notamment dans le cadre des instances (Conseil d'Administration, Bureau, Commissions) ou de rencontres spécifiques et par tous moyens nécessaires à l'exercice de sa mission.

La gouvernance respectera comme **principes** :

*La confiance*      *La subsidiarité*      *La collégialité*  
*La prudence*      *Le conseil*



Le siège de la Fondation, sous la responsabilité de la Direction Générale, est composé de fonctions supports :



Le management devra répondre aux défis auxquels les établissements sont confrontés en veillant aux points suivants :

- le respect de la singularité des établissements
- la transversalité entre tous les établissements
- la valorisation de l'organisation innovante
- l'implication de tous les acteurs : résidents, familles, bénévoles, salariés, partenaires, dans la vie de chaque établissement.

Les fonctions supports du siège veilleront à :

### Mettre en place des synergies opérationnelles inter-établissements :



- Prestations
- Technicité des collaborateurs
- Réunions thématiques
- Formations partagées
- Mobilités et promotions internes

### Rationaliser et améliorer la performance :



- Systèmes d'information
- Achats/finances
- Ressources Humaines
- Qualité/Gestion des risques
- Communication

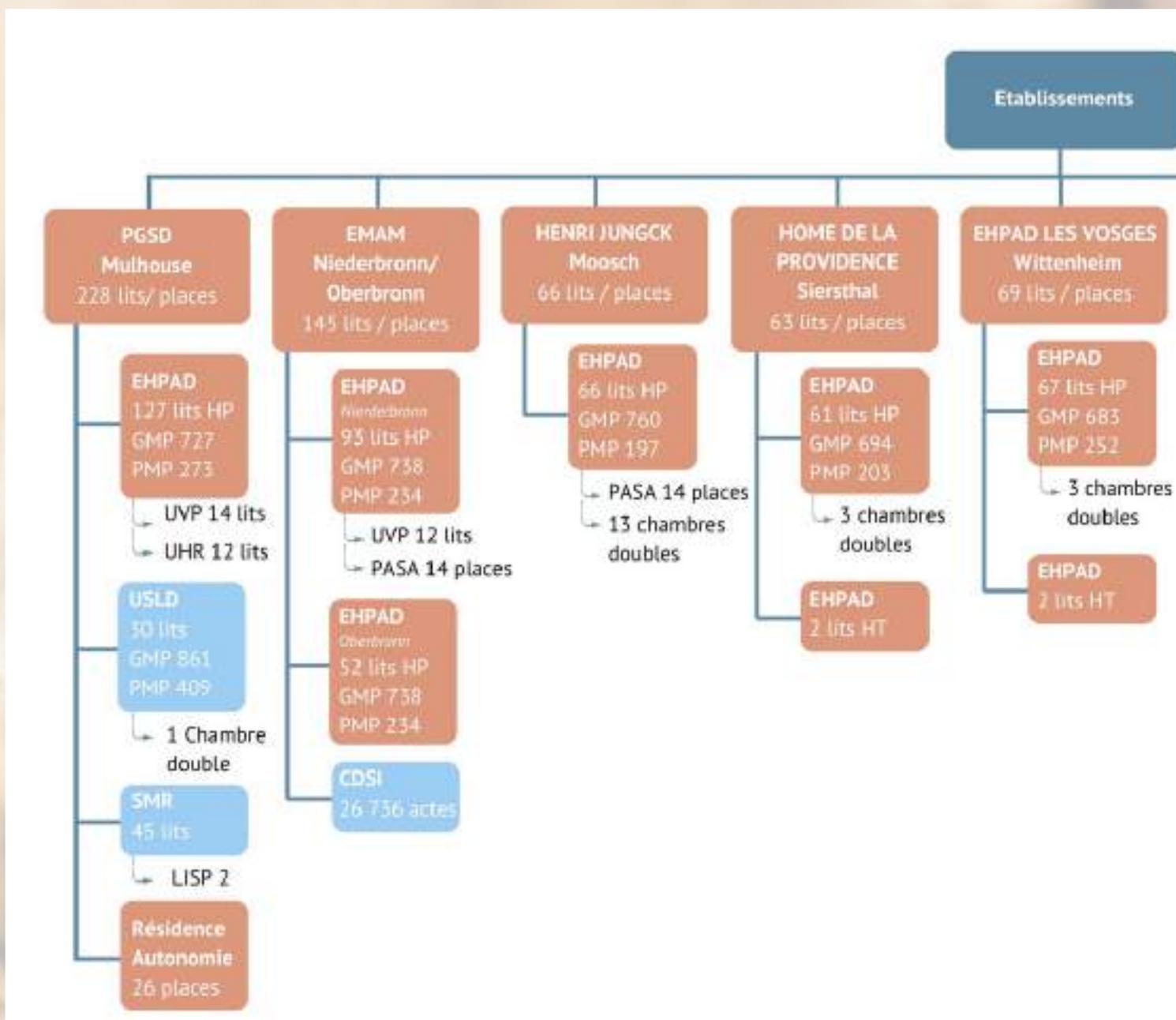
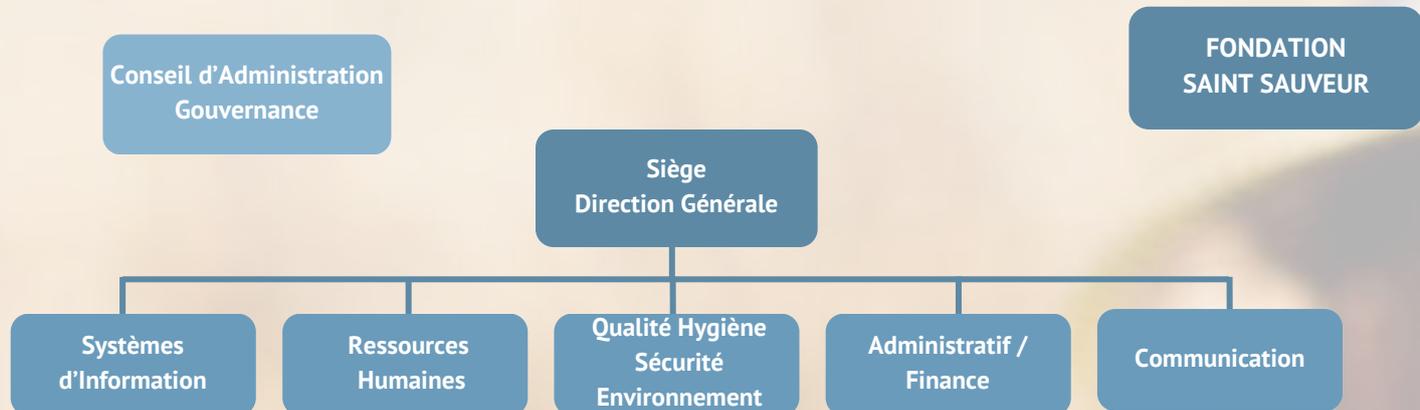
### Améliorer la performance financière :



- Gestion centralisée et planifiée
- Politique salariale structurée
- Gestion des investissements coordonnée et planifiée
- Gestion du patrimoine



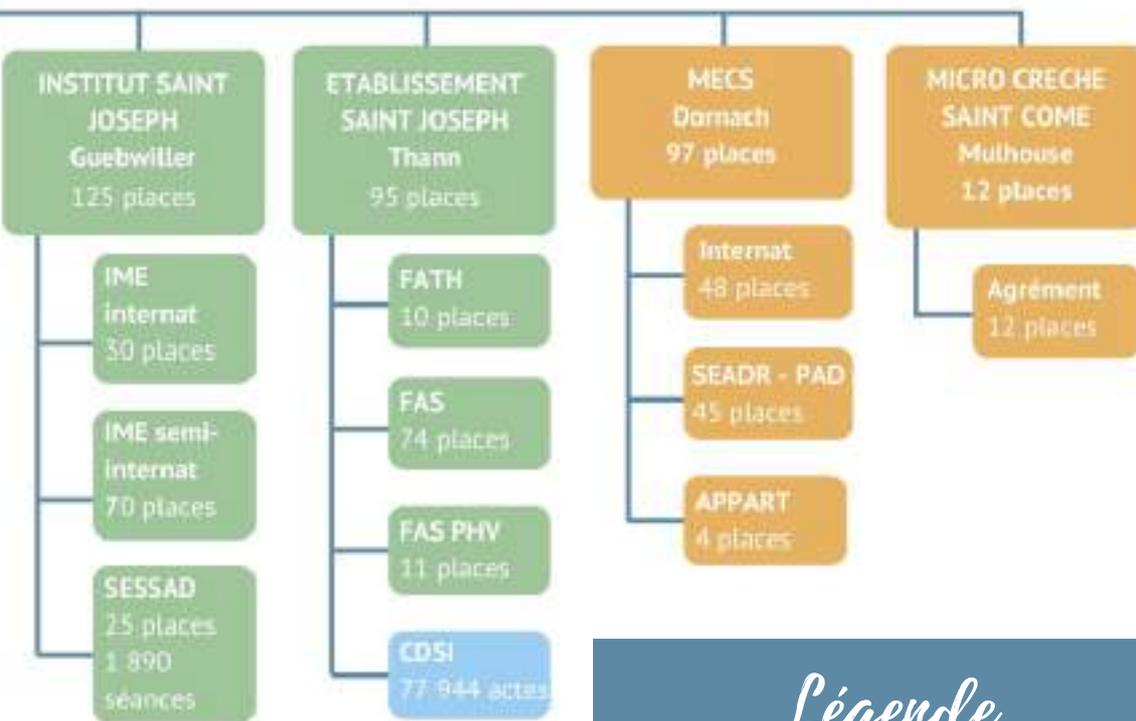
En 2023, la Fondation Saint Sauveur déploie ses activités au sein de **900 lits et places**.



“

# Témoignage

”



## Légende

Sénior - 496 lits

Santé - 75 lits

Enfance - 109 places

Handicap - 220 places

# III. Axes stratégiques

## Garantir le respect des valeurs fondatrices dans les évolutions futures



Par son adhésion et sa participation à différents Réseaux, la Fondation réaffirme le maintien des valeurs fondatrices tout en **s'adaptant à l'évolution de la société**, aux questions des droits et libertés, de **la morale et de l'éthique** dans le **souci de la bienveillance**.

**Le Comité Ethique permet par ailleurs de soutenir les professionnels et les bénévoles** dans l'exercice de leurs fonctions. Il est et sera sollicité, notamment, dans les situations où valeurs et pratiques sont mises en tension, notamment sur les questions de laïcité, de fin de vie, de violence, de restriction des libertés, du droit au risque, du respect de la dignité, de l'intimité, etc.

## Garantir la dignité et le respect de chacun

La Fondation incitera ses Etablissements à maintenir la dynamique visant au **respect concret et quotidien des personnes** tels que la bienveillance, la préservation de l'intimité et de la vie privée, l'accompagnement de la vie sexuelle et affective, la liberté d'aller et venir, le maintien des liens familiaux et sociaux, la fin de vie, les soins palliatifs et son difficile équilibre avec les impératifs de la vie en collectivité et de la sécurité et son lot d'injonctions paradoxales.

Elle veillera particulièrement à permettre aux personnes **l'exercice de leur citoyenneté**, notamment par leur participation aux instances de représentation des Usagers et l'ouverture sur la ville. Elle exercera elle-même son **rôle d'entreprise citoyenne** et responsable en participant à la vie locale, en accueillant des stagiaires et en s'inscrivant dans une **politique de développement durable**.



## Mobiliser la générosité publique par des appels de fonds



Reconnue d'utilité publique, la Fondation Saint Sauveur organisera la **levée de fonds issus de dons ou legs** afin de soutenir des projets structurants et innovants. Elle sera particulièrement attentive à cibler et rendre lisible les actions financées. La Fondation mettra également en place une **plateforme de dons en ligne** via son site Internet. Grâce à la générosité, elle **développera des activités** qui sont peu ou plus financées par la collectivité et la puissance publique.

# de la Fondation

## Renforcer et tisser de nouveaux partenariats structurés dans notre territoire



Déjà bien ancrée sur son territoire, la Fondation devra néanmoins **asseoir sa notoriété** et légitimité sur tous les territoires d'implantation de ses Etablissements et services.

Elle sera, à travers ses Etablissements, **actrice de la démocratie sanitaire et médico-sociale**.

La Fondation **maintiendra et renforcera ses partenariats** avec les acteurs majeurs de l'économie sociale et solidaire.

La Fondation sera également **partie prenante au niveau des réseaux locaux et nationaux** notamment à travers les Fédérations employeurs.

## Adapter notre organisation au développement des activités

Si nécessaire, la Fondation procédera à **des audits de ses Etablissements** afin d'apporter les ajustements nécessaires. **La démarche d'amélioration continue et permanente de la qualité des prestations et services est une priorité absolue**. Tous les Etablissements devront valider avec succès les phases d'évaluations externes et de certification.

Par ailleurs, les commissions initiées par le Conseil d'Administration permettront d'associer des personnes dont la compétence apportera une réelle valeur ajoutée au fonctionnement de la gouvernance au service des Etablissements.

La Fondation devra être en **capacité d'intégrer de nouveaux Etablissements** qui partagent les mêmes valeurs humanistes sans pour autant mettre en péril l'équilibre économique globale de la Fondation. Elle devra pour cela, se doter d'outils d'audits performants pour analyser les situations des Etablissements avant de les intégrer.



## Soutenir la gestion des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux



Afin de répondre aux nouveaux besoins, d'apporter le confort aux usagers et d'améliorer les conditions de travail des salariés, la Fondation devra **assurer la modernisation et l'adaptation permanente du bâti et des infrastructures de chaque Etablissement** en partenariat avec les autorités de tarification, les élus locaux et les partenaires financiers.

Les fonctions supports du siège de la Fondation, en collaboration avec les directions des Etablissements piloteront les projets d'envergure de restructuration et de développement des activités.

# IV. Plan d'action de

↳ Apporter des réponses adaptées face à l'évolution de la prise en compte de la perte d'autonomie, des situations de handicap, de la maladie et de la fin de vie, des situations de carences éducatives et des modes de garde

Il s'agit de poursuivre, avec l'équipe de Direction, une réflexion sur **les évolutions souhaitables des différents Etablissements** gérés par la Fondation, dans le contexte actuel des réformes sanitaires, sociales, et médico-sociales.

Cette réflexion concerne non seulement **l'évolution des équipements**, mais également **l'adaptation permanente des professionnels** aux conditions d'exercice de leurs missions et son accompagnement.

La Fondation s'inscrira par ailleurs dans les orientations du **Projet Régional de Santé Grand-Est, des Contrats Locaux de Santé et des politiques départementales**.

Elle devra intégrer le **virage ambulatoire** dans le cadre de ses activités sanitaires (Hôpital de Jour en gériatrie, soins palliatifs), le virage inclusif (Habitat partagé, Foyer pour personnes en situation de handicap en Ville, scolarisation en milieu ordinaire), le virage domiciliaire (EHPAD hors les murs, équipes mobiles).

Les établissements devront être en mesure de **transformer leurs offres et services**, notamment pour les EHPAD (hébergement temporaire, accueil de jour).

Des actions de **soutien à la parentalité** pour pallier les carences éducatives pourront être développées en lien avec les politiques publiques.

Des réflexions seront menées concernant le développement de son **offre pour l'accueil des tout-petits**.



# la Fondation

## Valoriser et soutenir l'action des bénévoles



L'action « associative » se caractérise en partie par **l'engagement des bénévoles** qui doit constituer, auprès des Usagers, un « **plus associatif** ».

Une réflexion sur **la participation des bénévoles à l'accompagnement des personnes accueillies** sera poursuivie avec les Directions des Etablissements.

La Fondation sera très attentive **au recrutement, à la reconnaissance et à la formation des bénévoles** quelle que soit la fonction qu'ils occupent.

L'attention des administrateurs ne peut se résumer à la seule gestion administrative et financière des activités

## Rendre visible les actions de la fondation

L'objectif est de communiquer de **façon globale** en respectant **l'identité propre de chaque Etablissement**.

Il faudra notamment veiller à ce que **l'image de la Fondation soit visible, harmonisée et maîtrisée de l'ensemble des structures** : dénominations, logo, livrets d'accueil, charte graphique, signalétique, etc.

Les différentes cibles de communication :

*Institutionnels, Réseaux, fournisseurs de biens et services, grand public*



La politique communication externe est destinée à toucher le grand public. Son objectif principal est de faire connaître la Fondation et d'accroître sa notoriété

**E  
X  
T  
E  
R  
N  
E**



*Résidents, familles, salariés, bénévoles, membres de la Fondation*

La politique de communication interne se fixe pour objectif de mettre en pratique la marque employeur au sein de l'organisation.

Cette approche vise à instaurer une unité au sein des différents établissements de la Fondation, créant ainsi un sentiment d'appartenance pour chaque collaborateur.

**I  
N  
T  
E  
R  
N  
E**

# Témoignage

## ↳ Doter la fondation de moyens d'action et d'organisation efficaces

Il s'agit de poursuivre le travail déjà entrepris pour organiser les différentes instances, de définir les champs de compétences, exclusifs ou partagés, des dirigeants, administrateurs et cadres salariés, et de déterminer les délégations qui en découlent.

La Fondation continuera à **conforter son identité propre**, qui ne se réduit pas à la seule activité financée de ses Etablissements.

En **renforçant son indépendance financière** (dons, legs, mécénat) la Fondation développera le soutien à la vie associative, le soutien aux initiatives non financées de ses Etablissements et la reconnaissance de son action spécifique.

## ↳ Rester en veille permanente et être force de proposition

Vis-à-vis de ses partenaires, la Fondation exprime sa volonté **d'entrer dans une démarche participative et de favoriser le développement social**, avec les autres acteurs, afin de contribuer aux projets des territoires dans lesquels elle s'inscrit.

A ce titre, elle entend favoriser toute entreprise de coopération ou de regroupement **favorisant une offre de services**, prioritairement à l'échelon local, dans l'esprit des fondements de son propre projet.

La Fondation encouragera la remontée des informations collectées par les Directeurs d'Etablissements sur le terrain.

“ —

|

— ”

# V. Politiques de la Fondation

Les politiques de la Fondation visent, par la mise en œuvre de son objet, un développement durable des activités déployées autour de cinq enjeux de la Responsabilité Sociétale des Etablissements (RSE) :



« La RSE est l'engagement des entreprises à contribuer à un développement économique durable, en travaillant avec les salariés, leurs familles, la communauté locale et la société au sens large pour améliorer leur qualité de vie. »

WBCSD 2002 – (World Business Council for Sustainable Development)



## ☞ Culture de la Bienveillance

La bienveillance est un concept qui pourrait se définir comme **une démarche globale** dans la prise en charge du patient, de l'usager et de de l'accueil de l'entourage **visant à promouvoir le respect des droits et libertés du patient, de l'usager, son écoute et ses besoins, tout en prévenant la maltraitance.**

La bienveillance est **indissociable du management des professionnels** et est fondamentalement au cœur des réflexions sur le **sens donné au travail.**

La bienveillance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à **promouvoir le bien-être de l'usager** en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance.

La bienveillance impose :

- un ensemble de comportements, d'attitudes **respectueuses de la personne**
- la recherche d'un **environnement adapté**
- l'exigence de **professionnalisme**. Chaque personne a besoin que l'on respecte sa liberté individuelle, que l'on préserve son bien-être physique, psychique et social, que l'on respecte son rythme de vie, ses envies, ses goûts, son autonomie.



« *Les principes de bientraitance : déclinaison d'une charte* » favorise les échanges et la réflexion à un niveau institutionnel.

La charte doit être intégrée dans la réflexion éthique des établissements de santé, médico-sociaux et sociaux. On parle alors d'éthique et de bientraitance.

La bientraitance s'inscrit dans une **démarche éthique** qui consiste à tout moment à **rechercher la bonne décision**, mettre en place des actions "justes" et/ou "bonnes" qui se déclinent en autant de pratiques professionnelles, reflet de la compétence, **tenant compte de la singularité de la personne**, du contexte ainsi que des contraintes de la situation. Face à chaque situation, considérée comme unique, le questionnement doit présider à toute forme de réponse conjointement **au souci de bienfaisance et de bienveillance**, constituant avec la bientraitance le trépied de l'éthique médicale.

La démarche de bientraitance se **nourrit d'une réflexion éthique** qui constitue son fondement. La bientraitance est l'éthique en action au sens où elle vise à ce que la relation à autrui s'accompagne d'un **questionnement continu** qui doit permettre d'appréhender la singularité de la personne vulnérable et de proposer les soins et le comportement adaptés.

L'élaboration d'une charte – « **un serment de bonnes pratiques** » peut constituer la concrétisation d'une réflexion éthique et représente alors la vision que souhaite porter l'institution.

## ↳ Responsabilité Sociétale des Etablissements

La Fondation Saint Sauveur s'engage dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Etablissements (RSE) dans la continuité des missions et valeurs fondatrices.

La Fondation définit sa politique RSE qui repose sur **les piliers de l'ISO 26000** avec une ambition de déclinaison au sein du projet institutionnel puis dans les projets d'établissement et dans les différentes politiques thématiques institutionnelles.



## Une réflexion sur l'évolution de la Fondation vers un statut « d'entreprise à mission ».

La création d'un statut « d'entreprise à mission » répond à l'émergence d'un mouvement d'entreprises, qui **mettent au cœur de leur modèle la résolution d'un enjeu social et/ou environnemental**, en s'attachant à prendre en compte les intérêts de l'ensemble de leurs parties prenantes.

La Fondation Saint Sauveur veut **être un modèle d'engagement** pour aujourd'hui et pour demain et doit porter des valeurs et en faire une mission quotidienne.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la loi Pacte, relative à la croissance et la transformation des entreprises, adoptée en 2019. Elle permet aux entreprises d'opter pour le statut de « société à mission », et de définir une raison d'être, des objectifs sociaux et environnementaux contrôlés par un organisme tiers indépendant, et de créer un comité de mission.

En tant qu'acteur de l'Économie Sociale et Solidaire, notre vocation non lucrative et notre ancrage territorial nous ont permis de proposer **une solution de prise en charge pour tous**.

Aujourd'hui, la société fait face à de **nouveaux défis sociaux et environnementaux** qui s'imposent à chacun d'entre nous. Face à l'urgence de la situation, et en affichant notre volonté de « Fondation à Mission » nous réaffirmons **la force de notre modèle** et nous nous engageons :

- à **intégrer les enjeux environnementaux** en matière de rénovation des bâtiments
- à **donner du sens aux collaborateurs** dans le cadre de leurs missions et aux Usagers dans le cadre de leur prise en charge globale.



**Une valorisation des actions, notamment à travers une marque employeur/marque Fondation.**



**Un développement du portage et du pilotage à travers des outils de reporting et un système de management intégré.**



**Une démarche d'implication et de valorisation des professionnels.**



Pour préserver les personnes fragiles, mais aussi notre environnement et son écosystème (c'est-à-dire l'ensemble des personnes et partenaires qui gravite autour de nos établissements), la Fondation a défini la notion de RSE comme étant

*« un engagement durable visant à prendre soin de notre écosystème dès aujourd'hui et pour demain dans un esprit de loyauté des pratiques, d'éthique et d'unité ».*

Cette démarche qui est en adéquation avec la raison d'être même de la Fondation représente une **opportunité de répondre aux enjeux** que sont:

- Une opportunité stratégique et de management
- Un levier de croissance
- Une amélioration de la performance

Pour y parvenir, la démarche RSE de la Fondation s'articule autour de **quatre axes portés par la gouvernance** et déclinés dans tous les établissements de manière transverse à travers les différentes politiques et orientations stratégiques :

**Innover et développer la performance**

**Contribuer à la préservation de notre environnement.**

**Favoriser l'épanouissement des collaborateurs**

**Faire de l'ancrage territorial une force pour des prestations de qualité**

## Amélioration continue de la qualité

La Fondation priorise la démarche d'amélioration continue au sein de ses Etablissements et services pour assurer la sécurisation des personnes accueillies. C'est une démarche de progression qui porte non seulement sur les différents accompagnements mais aussi sur la culture et les valeurs de l'organisme, son management et son organisation, sa stratégie et son positionnement sur le territoire.

Cette démarche se veut :

- **Participative et engagée** en mobilisant tous les acteurs.
- Dynamique en veillant à créer un **état d'esprit collaboratif**.

L'ambition de la direction de la Qualité et de la Gestion des risques (QGR) est **d'accompagner au plus près les acteurs de terrain dans l'amélioration des pratiques**, contribuant ainsi à un accompagnement de qualité.

L'enjeu est de faire des pratiques un véritable levier quotidien de **performance, de promotion de l'efficacité et de la pertinence des soins**.



Sur la base du projet régional de santé dans sa deuxième phase (2023-2028), de sa déclinaison en schéma régional de santé (SRS) et en programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes vulnérables (PRAPS) ainsi que sur les orientations institutionnelles de la Fondation, la politique d'amélioration continue et de la performance s'appuie sur quatre axes :

- **Garantir la sécurité** des personnes accueillies et des professionnels.
- **Individualiser les accompagnements** pour assurer une autonomie à tous les âges de la vie.
- **Prévenir les risques infectieux** et médicamenteux à toutes les étapes de l'accompagnement.
- **Développer l'expérience patient/résident** et son expression par la pair-aidance.

La politique d'amélioration continue et de performance s'articule avec les autres déclinaisons thématiques comme **la bientraitance, la responsabilité sociétale ou encore les ressources humaines.**



## Recherche et développement

La Fondation participe à l'élaboration de **réponses** plurielles et innovantes pour des **projets adaptés aux besoins du territoire.**

Elle travaille en permanence aux **évolutions des structures existantes et à leur adaptation** aux évolutions de la société, des technologies et de la réglementation.

L'I.A. (l'Intelligence Artificielle), prend de plus en plus de place dans notre quotidien ainsi que dans nos pratiques professionnelles mais cette technologie doit pouvoir **rester un atout et en conséquence être maîtrisée et adaptée aux besoins des Usagers** pour éviter les dérives et préserver nos valeurs humanistes.

L'évolution du Droit des Usagers par la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé a impulsé celle de la qualité et sécurité des soins.

Le Plan national « Ma Santé 2022 » s'est décliné par la « Concertation du Grand Age et de l'Autonomie » en fixant son objectif de transformation du système de santé par la qualité et de la pertinence des soins ainsi que la **coordination des parcours de soins par le numérique.**

Les questions soulevant des modes de prises en charge représentent autant d'opportunités. C'est pourquoi, il semble fondamental **d'anticiper le grand âge dans notre modèle de santé et des moyens d'y parvenir avec éthique.**

**L'I.A. représente un axe majeur de progrès pour l'EHPAD de demain** et sa valorisation en investissements technologiques.

La vie quotidienne des seniors du domicile et jusqu'en EHPAD se voit déjà modifiée par des nouveaux outils et de services ; ce qui améliorera sensiblement les pratiques de l'accompagnement, les conditions d'exercice des professionnels de santé, des intervenants de la proximité, des aidants familiaux, des acteurs la collectivité.

La stratégie des projets institutionnels ne comporte-t-elle pas d'emblée **les questions relatives aux ressources technologiques qu'implique l'Intelligence Artificielle vers de nouvelles exigences et de métiers** : Big Data, révolutions numériques, Smartphone, E-Santé, Télémédecine, Nouvelles Technologie d'Information et de Communication, Systèmes informatiques, Web Community, Objets connectés, Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur, Robotique, Domotique, Dispositifs médicaux connectés, Détecteur de chutes, Bracelet anti fugue, Capteur et vidéo de surveillance, Serious Games, tablette digitale, réseaux sociaux, Activités connectées de Laboratoires, Radiologie, Pharmacie, téléconsultations gériatriques, capteurs de fréquence cardiaque, Autres.

La « Déclaration de Montréal en I.A. » a établi 10 principes pour **encadrer le développement de l'intelligence artificielle de façon éthique** et responsable. Ces principes peuvent être étendus à l'ensemble des activités et services de la Fondation.



## 👉 Ressources Humaines

Cette politique est définie au niveau de la Fondation, employeur adhérent à la FEHAP et à NEXEM. La Fondation veille, notamment par la formation,

- à **adapter en permanence les compétences** des salariés et des bénévoles ;
- à **offrir une réponse qualifiée** aux besoins des Résidents et Patients ;
- à **accompagner les professionnels** dans l'évolution des missions associatives et la complexification croissante des prises en charge ;
- à **apporter aux professionnels et bénévoles les éléments de compréhension** des besoins émergents de la société.



Elle favorise la **promotion de la personne** et garde le souci permanent d'un **dialogue social de qualité**, respectueux des personnes et de leurs fonctions.

Elle développe une politique salariale qui vise le bon **équilibre entre les justes rémunérations, les moyens** que lui accordent les pouvoirs publics et les capacités financières des Résidents.

Les bénévoles sont une ressource essentielle, tant au niveau du Conseil d'Administration que des activités des établissements. Ils s'engagent au travers d'une **Charte des bénévoles** et font l'objet d'une attention particulière, notamment en matière de formation.



### **Donner la priorité à** *l'humain*

Pour prendre soin des autres, nous savons que nous devons d'abord **prendre soin de nos équipes!** Chez nous, nos collaborateurs sont placés au cœur de nos attentions. À chaque étape de leur parcours professionnel, nous mettons tout en œuvre pour **développer les potentiels, valoriser les expertises et encourager l'évolution.**

Pour que notre Fondation soit toujours plus humaine et ancrée dans ses valeurs, nous considérons **chaque collaborateur comme unique.**



### **Considérer chaque personne comme** *Unique*

Nous savons que chaque collaborateur a **son histoire, ses habitudes de vie, ses passions.** Nous accueillons et accompagnons nos professionnels dans leur carrière en fonction de **leurs ambitions personnelles.** L'épanouissement professionnel et le développement du potentiel et des compétences sont au cœur de notre politique des Ressources Humaines.

Nous mettons à disposition de chacun les moyens de réaliser son **projet professionnel et d'évoluer harmonieusement.** Cette approche profondément humaine est essentielle pour permettre à nos équipes de prendre soin des autres.



### **Agir ensemble pour** *prendre soin des autres*

La force de notre entreprise repose sur la cohésion de ses équipes. Celle-ci passe par la solidarité, l'entraide, la communication et la confiance. En équipe, les collaborateurs échangent leurs points de vue et partagent leurs compétences en vue d'offrir des **accompagnements personnalisés** et favoriser les capacités des enfants, des seniors, des personnes en situation de handicap.

Ce qui anime l'ensemble de nos collaborateurs, c'est **l'envie de prendre soin des plus fragiles** dans un environnement **chaleureux et profondément bienveillant.** Ce qui les rassemble, c'est la douceur et l'humanité dont ils font preuve au quotidien. Travailler au sein de la Fondation Saint Sauveur, c'est contribuer à créer un **monde encore plus humain.**

La Fondation est attentive à la **bonne utilisation des fonds** qui lui sont confiés par les usagers et les pouvoirs publics, tenant compte à la fois des besoins des Résidents et Patients et des réalités économiques.

Elle a le **souci de la transparence** à destination de ses partenaires publics et privés et met en place des outils de gestion, d'analyse, de contrôle et d'informations fiables.

Elle travaille à la **recherche de financements spécifiques** à son propre développement.



## ☛ Systèmes d'Information

Les systèmes d'information remplissent des fonctions indispensables à la prise en charge des usagers comme à la gestion quotidienne des Etablissements de la Fondation. **Sa disponibilité doit être assurée à tout moment et en toutes circonstances.**

Certaines informations sont particulièrement sensibles, comme les données de santé des usagers pris en charge. Le système d'information doit **garantir que ces informations restent authentiques et confidentielles**. Son ouverture vers l'extérieur doit se faire dans un cadre sécurisé et maîtrisé.

La politique de sécurité des systèmes d'information définit les grands principes d'action que la Fondation met en œuvre pour répondre aux enjeux de sécurité. Elle **définit l'organisation de la sécurité, les responsabilités et les rôles** des acteurs sur le domaine. Elle s'attache également à **décrire les méthodes et les référentiels** utilisés, d'origine technique, réglementaire ou déontologique.

Placé sous l'autorité de la Direction Générale, le Directeur du système d'information est **garant du respect de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information** au niveau de la Fondation (siège et établissements).



À ce titre, il assure **la gouvernance et le pilotage de la sécurité** à l'échelle de la Fondation. Il doit notamment :

- **Identifier les risques** majeurs et transverses.
- Diffuser les **directives de sécurité** auprès des établissements.
- S'informer des **productions de références** et des principaux **textes réglementaires et juridiques**.
- **Contrôler l'efficacité des mesures** en définissant un plan d'audits réguliers.
- S'assurer de la **conformité des exigences** réglementaires concernant la Cyber Sécurité.
- Porter les **projets de sécurité transverses** tels que la sensibilisation des utilisateurs des systèmes d'information.
- Apporter son **conseil aux Métiers** et exercer un rôle de support auprès des différentes entités de la Fondation.
- Contribuer aux **actions de veille sécurité**, particulièrement au sujet des menaces et vulnérabilités.

## Communication

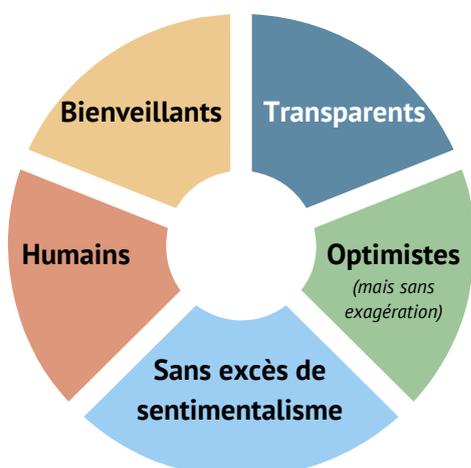
**Les mots, les images, les messages sont des vecteurs de communication** qui doivent véhiculer notre engagement collectif.

La Fondation assure une présence active dans les réseaux institutionnels et dans la Cité, afin de promouvoir les missions de ses Etablissements, de faire valoir ses propres orientations et de participer à l'élaboration des politiques sanitaires et sociales publiques.

Quatre principaux axes fondent la **politique communication** :



Au cœur de notre politique de communication, nous avons tracé des **lignes directrices claires** pour que nos messages soient à la fois :



C'est notre engagement pour créer une communication **authentique et équilibrée**.



# Conclusion

Ce projet institutionnel décline la stratégie de la Fondation Saint Sauveur pour les trois années à venir. Il donne du sens aux actions de la Fondation au service des personnes accueillies, de leurs familles, des professionnels et des bénévoles. Il porte un regard actuel sur la société et est résolument tourné vers le futur dans un contexte économique particulièrement difficile et instable qui nécessite une grande agilité dans les organisations en place.

Ce projet met en lumière les différentes manières de reconnaître le travail des professionnels et des administrateurs et de partager les réussites avec l'ensemble de l'institution. Il sera régulièrement réexaminé pour qu'il reste un outil de référence pertinent au regard des changements réglementaires et sociétaux.

*Christophe Bernagoult*

Directeur Général



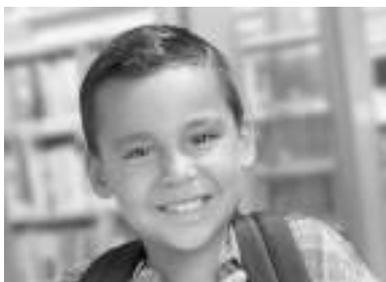
*Nous remercions l'ensemble  
des participants pour  
le temps passé à la réflexion  
et à l'écriture de ce  
Projet Institutionnel.*



SENIOR



SANTE



ENFANCE



HANDICAP



23 avenue de la 1ère Division Blindée  
68100 MULHOUSE  
03 89 36 84 40  
[www.fondationsaintsauveur.fr](http://www.fondationsaintsauveur.fr)

Fondation reconnue d'utilité publique

Rejoignez-nous sur

